



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2026)

PRENEZ AVIS que, lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le 1^{er} décembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, Montréal, un avis de motion sera donné en vue d'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026), conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Fait à Montréal, le 21 novembre 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude